

Le vicomte Cecil qui a parlé deux jours après, se rallie entièrement à la proposition italienne et la recommande fortement à l'attention de l'Assemblée dans l'espoir qu'elle se traduira en une obligation formelle pour tous les Etats qui participeront à la Conférence du désarmement. Naturellement, le discours du vicomte Cecil porta principalement sur les travaux préparatoires de la Conférence et sur la nécessité de lui assurer un succès réel. Mais une autre question d'égale urgence a été soulignée par le porte-parole du Royaume-Uni. La crise économique était dès à présent internationale dans ses effets aussi bien que dans ses causes. La stagnation du commerce, la suspension du mouvement des capitaux, l'accumulation de métaux monétaires reflètent tous une méfiance générale. La dépression dans sa phase courante est grandement une crise de confiance et le rétablissement de la confiance représente à la fois un problème d'ordre politique et économique. Il pense que toutes les mesures possibles doivent être prises pour neutraliser l'atmosphère de méfiance et de suspicion internationales dans laquelle le monde s'agite, et demande instamment aux représentants de la France et de l'Allemagne d'accommoder les différends qui les séparent encore.

M. Briand répond à l'appel du vicomte Cecil en vue d'une collaboration plus grande encore entre la France et l'Allemagne mais ignore la suggestion amicale de M. Grandi visant une trêve des armements. Il fait allusion aux rencontres à Paris et à Berlin entre M. Laval et lui-même et messieurs Bruening et Curtius et exprime l'espoir que du bien sortira du projet de rapprochement économique avec l'Allemagne. Il renouvelle ses déclarations au sujet de la thèse française bien connue concernant les rapports qui devraient exister entre la sécurité et le désarmement et passe en revue les mesures que la France a prises, ces dernières années, pour restreindre ses forces armées en diminuant la durée du service militaire. Comme preuve des intentions pacifiques de la France, il cite l'adhésion de son pays à l'Acte général d'arbitrage et son acceptation de la Clause facultative du Statut de la Cour permanente de Justice internationale.

Le Dr Curtius (Allemagne) définit encore une fois l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la question du désarmement; il confirme les objections au projet de convention de désarmement qui avaient été soulevées par des représentants allemands à la Commission préparatoire, et déclare que l'Allemagne se propose de demander à la Conférence du désarmement d'établir une égalité formelle de traitement pour tous les Etats en ce qui concerne la limitation des armements. Il déclare que l'Allemagne souhaitait depuis des années la réunion d'une telle Conférence et croit que son sort déterminera le sort de la Société elle-même.

Le Dr Curtius a consacré le reste de ses remarques à la situation économique. Il s'accorde avec l'analyse qu'a faite le vicomte Cecil de ses causes et des remèdes à y apporter et s'étend assez longuement sur les rapports qui existent entre le fardeau des dettes de réparations et la dépression actuelle des affaires. Il pense qu'une coopération économique plus étroite entre les Etats européens était une condition essentielle de tout recouvrement stable de la prospérité et voit dans le régime préférentiel qui serait accordé aux blés européens une mesure de transition propre à soulager quelques-uns des pays agricoles les plus sérieusement affectés. Il rend la pareille aux sentiments d'amitié exprimé par M. Briand et croit que le rapprochement économique franco-allemand était de nature à faciliter le règlement des problèmes politiques qui attendent encore une solution.

M. Guthrie exprime la conviction du Gouvernement canadien que, en vertu des traités et pactes existant actuellement visant le règlement pacifique des différends internationaux et grâce aux garanties de sécurité que renferment le Pacte de la Société des Nations, le Pacte de Paris et les accords régionaux tels que Locarno, il était possible de réaliser un désarmement général sur une très grande échelle. Il passe en revue les mesures prises dernièrement pour mettre la guerre hors la loi et pour assurer le règlement pacifique des différends internationaux, et approuve les projets d'amendements au Pacte destinés à éliminer complètement